

## Grandes cultures

**ADVENTICES /** La lutte contre l'ambrosie est devenue un enjeu de santé publique en Auvergne-Rhône-Alpes. Contrôler la présence d'ambrosie chaque année, avant sa floraison, c'est agir pour la santé de tous !

## Gestion de l'ambrosie dans les cultures de printemps

L'ambrosie entraîne une forte nuisibilité dans les cultures de printemps. Les grands bassins de production de céréales d'Auvergne-Rhône-Alpes sont d'ores et déjà fortement impactés par la présence de cette plante envahissante qui constitue une réelle menace pour l'agriculture. Les cultures d'hiver ne favorisent pas la prolifération de l'ambrosie dont le développement est estival. Introduire des cultures d'hiver dans la rotation permet de couper le cycle de l'ambrosie et de réduire progressivement le stock semencier. Ceci n'est valable qu'à la condition d'une bonne gestion de l'inter-culture estivale. En revanche, dans les cultures de printemps (maïs, tournesol, soja, etc.), l'ambrosie peut se révéler très concurrentielle. Cette nuisibilité varie selon la densité de l'ambrosie, la culture implantée ou le mode de gestion utilisé. En culture de tournesol, des essais menés par Terres Inovia ont ainsi montré une perte de l'ordre de 3 q/ha par tranche de dix ambrosies au m<sup>2</sup> avec une baisse de rendement pouvant atteindre jusqu'à deux tiers de la récolte.

### Intervenir dès que possible

Pour mener une lutte efficace, il convient de diversifier les méthodes de gestion et de maîtriser l'ambrosie via la com-



Le binage des cultures de printemps permet d'éliminer une part significative des ambrosies présentes sur l'inter-rangs.

binaison de techniques préventives pour réduire le stock semencier et limiter le nombre de plantes avant l'installation de la culture, et curatives par des actions mécaniques associées à de la lutte chimique, afin de limiter le nombre de plantes et leurs effets dans la culture installée. Le binage des cultures de

printemps permet d'éliminer une part significative des ambrosies présentes sur l'inter-rangs. En zone infestée, la lutte mécanique est plus efficace si le semis a lieu dans de bonnes conditions, garantissant une levée rapide et homogène des cultures, et si il est précédé par des faux semis. De même, il est préférable d'intervenir sur de jeunes ambrosies (deux à quatre feuilles) pour éviter qu'elles ne se repiquent, et de passer plusieurs fois si les fenêtres climatiques le permettent. L'association avec du désherbage chimique peut assurer une bonne maîtrise de l'ambrosie, notamment pour le tournesol et le soja. Toutefois, la lutte chimique montre ses limites et des cas de résistance à certaines molécules herbicides sont d'ores et déjà identifiés en France. ■

Fredon Auvergne-Rhône-Alpes

### La Fredon Aura à vos côtés

La lutte contre l'ambrosie est obligatoire et encadrée par différents textes réglementaires. La Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles en Auvergne-Rhône-Alpes (Fredon Aura) est chargée par l'agence régionale de santé (ARS) de l'animation et de la coordination du plan de lutte contre l'ambrosie. Les agents de la Fredon Aura se tiennent à vos côtés localement pour accompagner la mise en œuvre de ce plan sur votre territoire (accompagnement technique de terrain, réalisation d'interventions techniques, organisation d'événements en lien avec la gestion de l'ambrosie...) ■

Contact Fredon Aura :

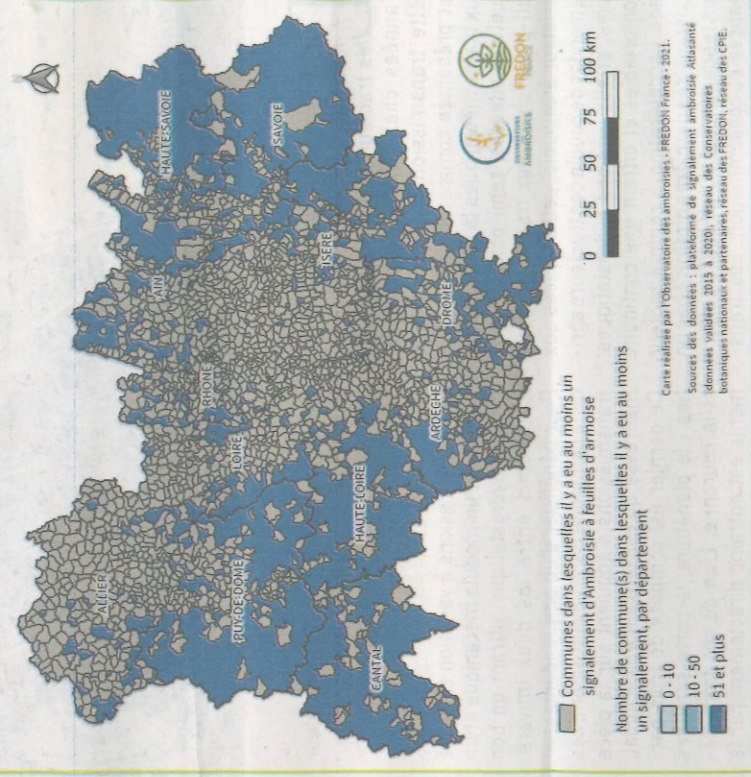
Charly Traversino à  
ambrosie@fredon-aura.fr



### POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus de détails sur les méthodes de lutte et la réglementation en vigueur, consultez le portail de la lutte contre l'ambrosie en Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse : ambrosie.fredon-aura.fr (rubrique « Documentation & Réglementation ») ou scannez le QR code. ■

## État des connaissances sur la répartition de l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2000 et 2020



### Comment l'ambrosie s'est-elle installée dans notre pays ?

**Frédéric Caray :** « La colonisation de l'ambrosie en France a démarré vers 1860 dans l'Allier. Son arrivée résulte de plusieurs vagues accidentelles, la première venant d'importations de plants de légumineuses d'Amérique du Nord. La deuxième vague est arrivée avec la Première Guerre mondiale, et les fourrages apportés par les soldats américains pour leurs animaux. La troisième vague tient au développement de cultures aux caractéristiques similaires à l'ambrosie, comme le tournesol, compliquant ensuite son élimination. Aujourd'hui, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la plus touchée de France, notamment le long des fleuves Loire et Rhône mais aussi des grands axes de circulation. La colonisation de l'ambrosie ne cesse de s'étendre à d'autres régions, comme par exemple la Bourgogne-Franche-Comté. La France est loin d'être un cas unique : des Balkans aux pays baltes pour l'Europe mais aussi en Chine, l'ambrosie est présente partout. »

### Quelles sont les conditions propices au développement de l'ambrosie ?

**F.C. :** « L'ambrosie se développe dans des situations de sols remaniés. Cela concerne les zones de chantier, les friches industrielles, mais aussi le milieu agricole par le retournement régulier des terres. L'ambrosie ne se répand pas par multiplication végétative, mais par l'action de l'Homme lors du transport de terre ou encore de l'action d'engins agricoles ou de chantier. Dans son milieu naturel, elle est transportée via les cours d'eau. Avec le réchauffement climatique, l'ambrosie parvient à se développer de plus en plus en altitude, jusqu'à 1 000

m. Les graines d'ambrosie ont plusieurs cycles de levée, d'avril à juin, avant de mourir à l'automne. La difficulté, c'est qu'un pied peut porter jusqu'à trois mille graines qui tombent au pied de la plante. Il suffit qu'un engin agricole par exemple passe derrière à l'automne et disperse les graines pour voir en quelques années toute une parcelle colonisée. Le problème, c'est que certaines graines restent viables plus de dix ans ! »

### Quels risques sanitaires engendre l'ambrosie ?

**F.C. :** « Un décret de 2017 a permis d'inscrire trois espèces d'ambrosie comme nuisibles à la santé humaine dans le Code de la santé publique. Ce décret se justifie par le caractère très allergisant du pollen d'ambrosie, classé à un niveau 5 - sur une échelle allant jusqu'à 5 - par les autorités de santé. Les symptômes sont les mêmes que pour le rhume des foies à la différence qu'ils apparaissent en août-septembre : rhinites, conjonctivites, trachéites. Pour une personne sur deux, une allergie au pollen d'ambrosie se conjugue avec l'apparition ou l'aggravation de l'asthme. D'après l'Observatoire régional de la santé, le coût annuel en matière de santé pour la région Auvergne-Rhône-Alpes est de quarante millions d'euros. On estime que 9 % de la population régionale est allergique au pollen d'ambrosie, un chiffre qui monte à 21 % dans les zones les plus colonisées. Concernant les animaux, on sait que les chiens sont sujets aux mêmes types de symptômes que les êtres humains. En revanche pour les animaux d'élevage, aucune réaction allergique n'a pour l'instant été observée. » ■

Propos recueillis par Pierre Garcia